

**Alléger les sacs  
de ciment,  
c'est donner  
plus de poids  
à notre santé.**

**FRAGILE**



**La maçonnerie bâtit son avenir**

# Réduire le poids des sacs de 50 kg à 35 kg, c'est améliorer notre santé.

Toute une profession a décidé d'améliorer les conditions de travail sur les chantiers.

## Les avantages du nouveau sac de 35 kg

### ■ 30 % plus léger, c'est moins de fatigue

Premiers bénéfices attendus et directement mesurables : une réduction de la fatigue générale du corps, trop sollicité par les anciennes charges de 50 kg, et une diminution des risques d'accident.

### ■ Une forme plus facile à saisir

En réduisant leur poids, la forme des sacs est plus pratique. La prise en main et la manipulation sont facilitées.

## Les dosages inchangés

Les caractéristiques du ciment des sacs de 35 kg sont absolument identiques à celles des sacs de 50 kg. Les proportions de ciment, de sable, de gravillons et d'eau que vous utilisez habituellement sont inchangées. Voici un repère simple pour réaliser facilement du béton :

**1 sac de ciment de 35 kg pour 100 litres de béton**

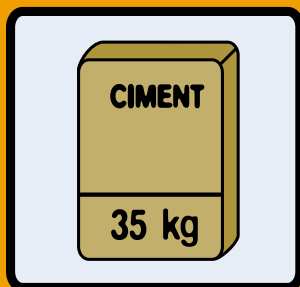
Sur chantier, les sacs de ciment sont le plus souvent utilisés pour la réalisation de mortier. Exemple pour un mortier de ciment destiné à la maçonnerie de blocs :

**1 sac de ciment de 35 kg pour 80 à 100 litres de mortier\***

*\* Se reporter au D.T.U. 20-1*

## Informations utiles

Les conseils d'utilisation du ciment et en particulier les équivalences de dosage figurent au dos des sacs. N'hésitez pas à en prendre connaissance.



*Des notices précisant les modes de préparation des mortiers et bétons selon leurs destinations sont diffusées par les producteurs de ciment et sont disponibles chez votre distributeur*



# Des conditions de stockage similaires

Les palettes de sacs de ciment de 35 kg ont un poids et des dimensions équivalentes à celles de 50 kg. Les conditions de stockage et de transport sont analogues à celles des palettes de sacs de 50 kg. Le matériel de manutention reste identique.



Pour plus d'informations,  
contactez votre organisation  
professionnelle.

